

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.
DIMANCHE, 15 DÉCEMBRE.

Suite et fin.

- Que fait cependant l'Eglise? L'Eglise semble pâlir. Bossuet ne rend plus d'oracles; Fénelon dort dans sa mémoire harmonieuse; Pascal a brisé au tombeau sa plume géométrique; Bourdaloue ne parle plus en présence des Rois; Massillon a jeté aux vents du siècle les derniers sons de l'éloquence chrétienne. Espagne, Italie, France, par tout le monde catholique, j'écoute: aucune voix puissante ne répond au gémissement du Christ outragé. Ses ennemis grandissent chaque jour. Les trônes se mêlent à leurs conjurations. Catherine II, du milieu des steppes de la Crimée, au sortir d'une conquête sur la mer ou sur la solitude, écrit des billets tendres à ces génies du moment; Frédéric II leur donne une poignée de main entre deux victoires; Joseph II vient les visiter, il dépose la majesté du saint empire romain au seuil de leurs académies. Qu'en dites-vous? Que dites-vous du silence de Dieu? Qu'est-ce qu'il fait? Déjà le siècle a marqué le jour de sa chute; attendez: une heure, deux heures, trois heures.... demain matin, ils enterreront le Christ. Ah! ils lui feront de belles funérailles; ils ont préparé une procession magnifique; les cathédrales en seront, elles se mettront en route et s'en iront deux à deux, comme les fleuves qui vont à l'Océan pour disparaître avec un dernier bruit. Qu'en dites-vous encore une fois? Messieurs. C'est vrai, Dieu se taisait, il se faisait petit. Il avait tout ôté à son Eglise, tout, excepté lui; tout, excepté le triomphe de l'erreur contre l'erreur même. Jamais Dieu, jusque là, n'avait laissé à l'erreur son développement total; il lui avait toujours rompu la gorge au moment ou l'autre, avant qu'elle fut reine. Cette fois, il laissait faire jusqu'au bout. Attendons à notre tour, et avant même la fin, regardons dans les mœurs quels étaient les effets du triomphe de la raison pure.

Que faisait dans le monde la chasteté, cette vierge évoquée du tombeau par la doctrine catholique? Qu'y faisait-elle? Voici le palais des rois très chrétiens: dans la chambre où avait dormi saint Louis, Sardanapale était couché. Stamboul avait visité Versailles, et s'y trouvait à l'aise. Des femmes enlevées aux dernières bouches du monde jouaient avec la couronne de France, des descendants des croisés peuplaient de leur adulation des antichambres déshonorées, et baisaient, en passant, la robe régnante d'une courtisane, rapportant du trône dans leurs maisons les vices qu'ils avaient adorés, le mépris des saintes lois du mariage, l'imitation des saturnales de Rome, assaisonnées d'une impiété que les familiers de Néron n'avaient pas connue.

Au lieu du soc et de l'épée, une jeunesse immonde ne savait plus manier que le sarcasme contre Dieu et l'impudeur contre l'homme. Au dessous d'elle se traînait la bourgeoisie, plus ou moins imitatrice de cette royale corruption, et lançait ses fils perdus par derrière, comme on voit derrière les puissants rois de la solitude, les lions et leurs pareils, des animaux plus petits et plus vils qui les suivent pour lécher leur part du sang répandu.

Un jour enfin, le jour de Dieu se leva. Le vieux peuple franc s'émut de tant d'ignominie; il étendit sa droite; il secoua cette société tombée dans l'apostasie de la vertu et la jeta par terre d'un coup, à l'étonnement puéril de tous ces rois qui avaient flatté la raison pure! L'échafaud succéda au trône, moissonnant avec indifférence tout ce qu'on lui apportait, rois, reines, vieillards, enfants, jeunes filles, prêtres, philosophes, innocents et coupables, tous enveloppés dans la solidarité de leur siècle et dans son triomphe sur Jésus-Christ. Une dernière scène acheva les représailles de Dieu. La raison pure voulut célébrer ses nocces, car elle n'avait célébré sur l'échafaud que ses fiançailles; elle voulut aller plus loin et pousser jusqu'à ses nocces. Les portes de cette métropole s'ouvrirent par ses ordres tout-puissants; une foule innombrable inonda le parvis, menant au maître-autel la divinité qu'on lui avait préparée pendant soixante ans. En dirai-je le nom? L'antiquité avait eu des images qui exposaient la dépravation au culte des peuples; ici c'était la réalité, le marbre vivant d'une chair publique. Je me tais, Messieurs, je laisse ce grand peuple adorer la divinité dernière du monde, et célébrer sans mystères les nocces immortelles de la raison pure.

Fondation, réformation, transformation; Mahomet, Luther et Voltaire, tout avait abouti au même résultat, au renversement plus ou moins complet de la chasteté. Quiconque a touché à la doctrine catholique, quels qu'aient été ses vœux et ses intentions, a touché par cela même à l'arche sacrée de la vertu. Je n'en veux pas d'autres preuves, pour terminer, que votre expérience personnelle. Je vous adjure tous, Messieurs le poison du mal ne

s'est-il pas glissé en vous avec le poison de l'incrédulité? L'apparition de ce double phénomène n'est-elle pas contemporaine dans l'histoire de votre âme? Le rationalisme vous a-t-il jamais servi contre vos passions? N'en a-t-il pas été l'excuse et le flatteur? C'est la doctrine catholique qui vous avait fait pur; c'est son abandon qui a signalé votre chute; et toutes les fois que, touché de votre état, vous aspirez vers un jour plus pur, je vous le demande encore et je vous adjure de nouveau, à qui s'adressent votre espérance et votre recours? Vous tournez les yeux vers les tabernacles où vous avez laissé des souvenirs de paix et d'honneur; vous retournez à la doctrine catholique, à ses prêtres, à ses religieux, à sa confession, à sa table sainte, à tous ses mystères dont vous avez éprouvé l'efficacité. Je n'en veux pas davantage; je confie à votre cœur cette dernière observation, et je me hâte vers les conclusions de ma thèse.

La doctrine catholique produit seule dans l'âme, à l'exclusion de toute autre doctrine, le phénomène complet de la chasteté. Et la chasteté n'est pas une vertu mystique, une vertu de cloître et d'initiés; c'est une vertu morale et sociale, une vertu nécessaire à la vie du genre humain. Sans elle, la vie se flétrit dans ses sources, la beauté s'efface du visage, la bonté se retire du cœur, les familles s'épuisent et disparaissent, les nations perdent graduellement leur principe de résistance et d'expansion, le respect de la hiérarchie s'éteint dans les scandales; tous les maux enfin entrent par cette porte, toutes les servitudes et toutes les ruines y ont passé. C'est leur grande voie. Mais je veux vous montrer encore, quoique brièvement, la nécessité de cette vertu sous un autre point de vue, et vous ne vous étonnerez pas de mon insistance, puisque mes conclusions doivent reposer sur ces deux points, que la chasteté est une vertu nécessaire, et cependant une vertu réservée par Dieu à l'action de la doctrine catholique.

Il est, Messieurs, dans l'économie politique ou sociale, une question première, celle du développement régulier de la population. Je ne la veux point traiter à fond, et je n'en ai pas besoin. Je vous rappellerai seulement que les ressources de la nature, dans leur développement le plus ingénieux par l'art et le travail, ne sont pas en proportion avec l'accroissement de la population abandonnée à ses seuls instincts. L'Écriture nous dit qu'une des malédictions de Dieu sur l'homme, après sa chute, fut celle-ci: *Je multiplierai tes enfantements*; et la réalité nous prouve qu'en effet il existe sous ce rapport un défaut d'équilibre qui a besoin d'être corrigé. La servitude et la guerre de dévastation y pourvoyaient chez les anciens; la doctrine catholique y avait pourvu en inspirant aux familles l'estime, le respect et la pratique de la chasteté. Elle avait réussi sans doute, puisque les économistes du dernier siècle lui reprochaient de maintenir la population dans un niveau destructeur de son vrai développement, et que c'était là l'une des armes avec lesquelles on sapait l'existence des nombreuses communautés vouées au célibat. Aujourd'hui, Messieurs, cette arme s'est retournée contre ses auteurs. Le flot croissant de la population, de la concurrence et de la misère, avertit assez les hommes sérieux d'une difficulté sociale, difficulté accrue par les bienfaits mêmes de la civilisation. La paix s'assied chaque jour dans le monde; elle tend, comme le prophète Isaïe l'annonçait longtemps d'avance, à devenir encore plus stable et plus générale. En même temps la salubrité publique fait des progrès; une administration plus savante écarte de nous non-seulement la peste et la famine, mais ces influences sourdes qui minent lentement la santé des nations. Tout concourt à augmenter la durée moyenne de la vie des hommes, et déjà, en cinquante ans, malgré de longues guerres, la France a vu sa population suivre avec rapidité ce mouvement ascendant. La division des propriétés en est une autre cause sensible; en portant l'aisance et la sécurité à un plus grand nombre, elle les pousse à une plus confinante paternité. Je me borne à ce coup d'œil général, et je me demande où sera le remède d'un excès qui semble prévu de tous. Il en est un déjà trop connu, trop pratiqué, qui, par peur de la vie, s'attaque dans sa source, et substitue à la chasteté un remède qui satisfait l'égoïsme et n'épouvante que la vertu. Mais nous ne pouvons pas compter le crime parmi les moyens de résoudre logiquement et moralement les problèmes de l'humanité.

Ailleurs on croit entrevoir le désir de mettre des conditions à la liberté du mariage, et d'en rendre le sanctuaire moins accessible au pauvre. Mais le pauvre! qui a plus besoin que lui du secours et des affections de la famille! Il est seul au monde; il n'a rien pour les sens et la vanité; il habite un trou humide et misérable, où l'amour pourtant peut encore pénétrer, parce qu'il pénètre partout. Quand il a froid, il prend ses enfants sur ses genoux, il sent

qu'il est encore homme, puisqu'il est père. Lui ravira-t-on cette seule joie au nom de l'économie politique? Lui fera-t-on comme le chasseur, qui arrache à la louve ses petits? La religion seule a le droit, non pas d'imposer, mais de demander à l'homme le sacrifice de la famille, parce que Dieu, qui seul donne cette vocation, rend à l'homme qui y consent un père, une mère, des frères, des sœurs, des filles et des fils.

La question n'est tout entière. Il est manifeste que, le crime mis de côté, la guerre, la servitude et tous les fléaux mis de côté, le genre humain reste avec une surabondance de vie dont on ne peut pas même se faire une idée, puisqu'il perd dans la débauche une immense quantité de cette vie, dont le surplus le gêne encore. Faut-il donc que l'économie sociale appelle à son secours le vice et le crime, et les déclare protecteurs-nés du genre humain, sa providence nécessaire, et le moyen normal de la réduction de son sang aux limites du possible et du vrai? Chose étonnante! la vie nous embarrasse, et si quelque pauvre fille, lassée du monde et méprisée de lui, porte sa virginité dans un cloître; si par son choix, par son goût, parce que Dieu lui a fait un cœur capable de vivre de lui seul, elle va cacher dans le travail et l'obéissance volontaires la fleur de sa jeunesse, comme la colombe prend ses petits sous son aile et s'envole dans les bois, il se trouvera une opinion assez dénaturée pour taxer d'hérésie politique, de confiscation d'une tête au détriment de la société, cette fuite d'une pauvre fille qui n'a rien, qui ne demande rien aux hommes que de demeurer chaste et de gagner son pain dans une communauté de cœurs pareils au sien. La vie nous embarrasse; on voudrait en régler l'essor, on souffre qu'elle se perde dans la débauche, on la jette au vent par le crime: mais la concentrer sur la chasteté, la condenser dans la force de la vertu, pour qu'elle s'écoule sur le monde par des canaux réguliers, pleins et mesurés, c'est là l'impardonnable prétention d'une doctrine qui envahit tout. On veut le résultat matériel de la chasteté, parce qu'il est nécessaire à la rotation de la machine sociale, mais on ne veut pas de la vertu, parce que la vertu vient de Dieu, parce qu'elle est le signe de Dieu et que le monde met au premier rang de ses besoins que Dieu ne soit pas trop clair.

Je me résume enfin, et je conclus: La chasteté est une vertu nécessaire au mouvement général du monde, qui ne peut en remplacer l'effet, pour la distribution de la vie, que par la misère, la servitude, le crime et l'immoralité. Retirez toutes ces causes, qui maintiennent tant bien que mal un certain niveau dans le développement de la population; retirez-les par la pensée, pour établir ensuite à leur place un cours bon et honnête des choses, et vous arriverez à cette conclusion, que le tiers du monde est appelé à la continence absolue, et les deux autres tiers à la continence modérée. C'est la loi. Tôt ou tard, Messieurs, la chasteté reprendra sa place au milieu du monde; elle y ressaisira ses droits: on redressera, on honorera ses autels; on reconnaîtra qu'on ne peut pas vivre en son absence, et ces paroles que je prononce aujourd'hui peut-être y contribueront. Magistrats, législateurs, écrivains, quoique vous deveniez un jour sur la scène ébranlée du monde, l'occasion se présentera de servir la cause du genre humain en servant la cause de la chasteté volontaire et dévouée. Vous serez fidèles, Messieurs, vous répudierez l'héritage du seizième et du dix-huitième siècle; comme Gélou, dans un traité fameux, vous stipulerez pour l'humanité, non pas en abaisant, mais en rétablissant le libre sacrifice du sang.

La chasteté est une vertu nécessaire à l'humanité; je pars de ce fait. Or, l'humanité ne possède pas cette vertu; elle l'a foulée aux pieds jusqu'à l'avènement de Jésus-Christ, et toutes les fois qu'elle a voulu toucher à l'œuvre du Christ par le mahométisme, le protestantisme ou le rationalisme, elle n'a réussi qu'à détruire plus ou moins la chasteté, et même à renouveler les spectacles honteux des mœurs du paganisme. Que s'ensuit-il? Il s'ensuit, Messieurs, que l'homme n'est pas dans son état vrai, dans son état naturel; car rien de nécessaire ne saurait manquer à un être qui est dans la vérité de sa nature. Si l'homme n'est pas dans la vérité de sa nature, il en est tombé; car, s'il n'en était pas tombé, il serait né hors de la vérité de la nature, hors de sa nature même, ce qui n'a pas de sens. L'homme est donc à l'état de déchéance, comme la doctrine catholique le lui enseigne en effet, et rien ne saurait mieux lui en donner la démonstration que ce qu'il éprouve chaque jour de ce côté avili et tyrannique de son être.

Mais de plus, et c'est ma seconde conclusion, puisque la doctrine catholique restitue à l'homme la chasteté, non seulement relative mais absolue, il s'ensuit que la doctrine catholique est réparatrice de l'humanité déchuë, et réparatrice par une force surhumaine; car si c'était en vertu d'une force humaine qu'elle eût cette efficacité, elle ne serait pas seule à l'avoir. Ce qui est humain est du domaine de l'homme. Pourquoi l'homme, par aucune autre doctrine, n'obtiendrait-il le même résultat? Ce n'est pas seulement la doctrine catholique qui dit à l'homme d'être chaste; toutes les doctrines spiritualistes, et elles sont en grand nombre, lui donnent le même ordre et le même conseil. Pourquoi la doctrine catholique ajoute-t-elle seule à sa parole une efficacité, une action transformatrice, qui ne se passe pas seulement dans la région de l'âme, mais qui atteint le sens le plus rebelle de tous, et lui fait subir une obéissance qu'il repousse en l'acceptant? Quelque chose qui n'est pas de l'homme est évidemment au fond de cette doctrine unique dans ses effets, et ce quelque chose qui n'est pas de l'homme, je ne lui connais qu'un nom: Dieu!

SUR LA DOUCEUR ET LA POLITESSE.

On écrit à la *Revue Canadienne*:

«Heureux ceux qui sont doux, car ils possèdent la terre,» a dit Celui qui

prêchait si bien par l'exemple. Quelle morale admirable ne renferme pas ce beau discours connu sous le nom de « Sermon sur la Montagne »! Elle était grande, la foule à laquelle s'adressait le Sauveur, sur les hauteurs dans le voisinage de Capharnaüm, et il semblerait, si l'on pouvait supposer qu'il y eût des degrés dans le bien que pratiquait Jésus, il semblerait qu'il avait choisi cette occasion pour enseigner aux hommes ce qu'il y avait de plus sublime, comme de plus utile dans la pratique. Nous disons, *utile dans la pratique* et en effet, indépendamment du devoir de l'homme envers son créateur, qu'il remplit en pratiquant la douceur qui est une vertu, et une vertu spécialement et singulièrement pratiquée par Celui qui la recommandait, qu'y a-t-il de plus utile à chacun que de cultiver un heureux naturel, s'il l'a en partage, ou de réprimer les mouvemens d'une humeur incommode et désagréable, s'il y est sujet! L'homme doux a l'avantage d'imiter un modèle qui était la perfection même, il a celui de se pouvoir ménager les bonnes grâces de ses semblables pour opérer le bien par lui-même, ou par leur entremise, avec beaucoup plus de facilité qu'il ne le pourrait faire autrement. Il est estimé, aimé, recherché, il est en paix avec lui-même! C'est donc bien dit, que ceux qui sont doux « posséderont la terre. » Quel avantage d'ailleurs, pour des parens que de pratiquer cette aimable vertu! Quelle influence elle peut exercer sur le caractère d'une famille croissante! Les suites en seront bien importantes pour le bonheur individuel de chaque membre de la famille.

La douceur et la politesse doivent toujours être vues en même compagnie. Par politesse, nous n'entendons pas ces observances étudiées de certaines règles d'étiquette, qui varient aussi souvent que le caprice de ceux qui les imposent, en invente de nouvelles, pratiques souvent aussi vaines et ridicules, qu'elles répugnent à la dignité de l'homme de bon sens, mais nous entendons, par politesse, le respect pratique que l'on doit avoir pour les droits, les privilèges, les opinions et souvent même, les préjugés des autres.

Nous sommes faits pour vivre dans un état de société, et non pas dans l'état de nature; il faut donc pour répondre aux desseins de la Providence, se guider d'après un principe qui mette ces droits, ces privilèges, ces opinions, ces préjugés même, sur un bien de parfaite égalité entre tous les hommes; c'est tout simplement une manière d'accomplir le grand précepte d'où ressort essentiellement la doctrine des devoirs. Monerif, lecteur de la Reine Marie Leekzinska épouse de Louis XV, et l'un des quarante de l'Académie française, mort en 1770, définit la politesse, « l'oubli constant de soi, pour ne s'occuper que des autres ». (Mémoires de Mme. Campan, 3 vol. p. 260 des Lettres.)

Nous ne nous arrêterons pas à relever les charmes de la politesse: un cœur bien né en sait trop bien le prix intrinsèque, et l'influence bénigne. Quant à ceux qui ne pratiquent pas cette vertu, ou qui paraissent ne la pas apprécier, nous ne voyons pas de moyens plus efficaces d'agir sur eux, que de les traiter avec douceur et politesse. C'est la mise en action de cette belle maxime « heureux ceux qui sont doux, car ils possèdent la terre » qui a fait accomplir aux missionnaires des choses si extraordinaires auprès des peuples les plus barbares. Dans nos jours, elle procure des avantages inappréciables tant dans la société civilisée, que chez les peuples sauvages, elle répand des charmes sur tout ce qui est entrepris sous ses auspices, et après avoir aplani les plus grandes difficultés ici bas, elle doit assurément mériter à ceux qui agissent sous son influence, une récompense digne de Celui qui y a attaché tant de prix.

La définition que donne de la politesse M. de Monerif n'est pas suspecte, il était, comme on le sait, un des esprits les plus profonds des temps modernes, et vivait dans une grande Cour. Si l'on veut la chose habillée autrement, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce qu'en disait le vertueux curé de Prévillè à Eliza sa nièce, dans une de ces lettres admirables que l'on trouve au 3me. vol. de l'ouvrage cité plus haut, Lettre XXXII. p. 261.

« On peut distinguer, (dit-il), deux sortes de politesse: l'une consiste dans la seule connaissance d'une foule d'usages qu'une femme aigre et désobligeante peut souvent exercer avec scrupule, sans avoir pourtant trouvé l'art de plaire; c'est une politesse d'étiquette, que dans ma retraite, je puis avoir oubliée, et que vous apprenez bientôt en observant ce qui se passe autour de vous; l'autre ne s'enseigne point, elle est de tous les temps et de tous les pays, et ce qu'elle emprunte de l'un et de l'autre est si peu essentiel, qu'elle se fait sentir à travers le style le plus ancien et les coutumes les plus étrangères. Bientôt qu'elle ait besoin d'être développée par l'usage, elle part de l'âme, elle tire son charme le plus grand d'un sourire ou d'un regard, elle est la politesse du cœur, et, je puis vous le dire, cette précieuse qualité qui répand la joie autour de nous, et qui attire la bienveillance et l'amitié, vous la possédiez dès votre enfance et vous l'exerciez comme par instinct, envers vos jeunes compagnes. »

Nous livrons et nos propres observations, et ce qui précède, aux réflexions du public, persuadé qu'on les accueillera avec bienveillance. M.

Montréal, janvier 1845.

Voici les *bills* que le gouverneur général, au nom de Sa Majesté, sanctionna samedi dernier; nous en empruntons la traduction à la *Minerve*.

Acte pour empêcher de trotter sur les ponts dans le Haut-Canada.
Acte pour rappeler certaine ordonnance et pour permettre aux notaires de servir comme greffiers des cours de circuits et dans les cours des commissaires dans le Bas-Canada.

Acte pour amender un acte passé dans les 40. et 50 de S. M. intitulé:

Acte pour approprier certaines sommes pour des améliorations publiques dans cette province, etc.

Acte pour empêcher la profanation du dimanche dans le Haut-Canada.

Acte pour distraire l'Isle d'Orléans du comté de Montmorency, pour les fins de l'enregistrement des titres, et pour y établir un bureau d'enregistrement.

Acte pour amender l'acte des 4 et 5 Vict., ayant rapport à la collection des petites dettes dans le Haut-Canada.

Acte pour pourvoir au paiement de certaines réclamations fondées sur les pertes souffertes par la rébellion dans le Haut-Canada, et pour appliquer les droits sur les licences d'auberges à des fins locales.

Acte pour régler le mesurage des bois.

Acte pour incorporer certaine compagnie du chemin de bois entre Niagara et Ten Mile Creek.

Acte pour rappeler certain acte y mentionné, et pour encourager l'agriculture et l'établissement de sociétés d'agriculture dans le Bas-Canada.

Acte pour rappeler certaine clause d'un acte pour incorporer la ville de Kingston et pour pourvoir à la collection de certaines taxes et cotisation, etc.

Acte pour incorporer la société de charité pour le bois de chauffage de Québec.

Acte pour incorporer les évêques catholiques romains de Toronto et de Kingston.

Acte pour soulager les débiteurs insolubles dans le Haut-Canada.

Acte pour autoriser John Yule à construire un pont sur la rivière Richelieu dans la paroisse de Chambly.

Acte pour le recouvrement de certaines taxes dans le township de Gloucester pour 1844.

Acte pour autoriser la nomination d'un rapporteur pour la cour de chancellerie.

Acte pour mettre en force certaine clause d'un acte du Haut-Canada pour régler les traverses, etc.

Acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le Haut-Canada.

Acte pour amender un acte de la 6e. Guil. IV. intitulé, acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la cité de Toronto et du lac Huron.

Acte pour imposer une taxe sur les chiens dans le Haut-Canada.

Acte supplémentaire à un acte de la dernière session de la législature, ayant rapport à l'administration de la justice dans le district de Gaspé.

Acte pour incorporer la ville de Niagara et pour y établir une police.

Acte pour pourvoir à la distribution des lois imprimées.

Acte pour incorporer la compagnie pour la manufacture des toiles de coton à Sherbrooke.

Acte pour empêcher la chasse de certaines espèces de gibier dans certaines saisons de l'année.

Acte permettant l'émanation de writs de *capias et respondendum* dans les différents districts du Haut-Canada, et pour autres fins y mentionnées.

Acte pour incorporer la compagnie de manufacture de cotons à Chambly.

Acte pour étendre les pouvoirs de l'association d'Irlande pour coloniser l'Amérique Britannique du Nord.

Acte pour amender l'acte autorisant l'établissement de sociétés mutuelles contre le feu, ainsi que l'acte qui continue et amende le susdit acte.

Acte pour autoriser la corporation de l'institution royale pour l'avancement des sciences, à disposer de certains lots de terres pour le meilleur entretien du collège McGill à Montréal.

Acte pour incorporer la ville de Ste. Catherine, dans le Haut-Canada.

Acte pour incorporer l'institution mécanique à Montréal.

Acte pour amender et étendre les provisions de l'acte relatif au chemin de péage entre Montréal et Chambly.

Acte pour mieux protéger les écluses de moulins dans le district du Huron dans le H. C.

Acte pour incorporer le collège de médecine et de chirurgie de Montréal.

Acte pour amender et consolider les provisions de l'acte qui incorpore la cité et ville de Montréal, ainsi que l'acte qui amende l'acte susdit, et pour revêtir la dite corporation de certains pouvoirs, en addition à ceux qui sont mentionnés dans le premier acte.

Acte pour autoriser les seigneurs des fiefs Nazareth, St. Augustin et St. Joseph, dans la cité de Montréal, à appliquer les fonds provenant des commutations de titres dans les dits fiefs à l'acquisition de biens immeubles, ou d'autres sûretés.

Acte pour étendre aux ministres de la société évangélique les avantages d'un certain acte du H. C. y mentionné.

Acte pour incorporer l'école de médecine à Québec.

Acte pour faire revivre et continuer pour un temps limité l'acte y mentionné relatif à la milice du Bas-Canada et pour suspendre pour un égal espace de temps une certaine clause dans la loi qui régle la milice du Haut-Canada.

Acte pour amender un certain acte y mentionné relatif aux chemins de péage dans le voisinage de Québec.

Acte pour rendre permanents deux actes y mentionnés, qui incorporent les bureaux de commerce à Montréal et à Québec.

Acte pour autoriser l'emploi de certaines sommes d'argent du trésor de la province, par le gouvernement exécutif sans l'autorisation du parlement provincial, pour défrayer certaines dépenses indispensables du gouvernement civil, et des travaux publics sur le revenu consolidés d'eux, etc.

Actes pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil de cette province pour 1845.

Acte pour rappeler et réduire en un seul acte les différentes lois en force pour la préservation du saumon dans le Haut-Canada.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la cité de Québec.

Acte pour incorporer certaine société sous le nom de société des bâtisses à Montréal.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de société du havre et du chemin de Humber.

Acte pour faciliter le changement de la tenure *en roture*, dans les seigneuries et fiefs du Bas-Canada, en celui de *franc-aleu roturier*.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie de l'aqueduc, et du gaz d'éclairage de Toronto.

Acte pour établir les obligations de plusieurs districts municipaux du Bas-Canada, etc., etc.

Acte pour déterminer les actions; éviter les poursuites et produire un *memorandum* écrit nécessaire à la validité de certaines promesses et engagements, dans le Bas-Canada.

Acte pour régler les honoraires de certains officiers municipaux dans la province du Haut-Canada.

Acte pour autoriser l'acquisition de certains immeubles, etc., etc. pour le Collège de Rugiopolis.

Acte pour autoriser des actionnaires privés d'acquérir des parts dans le Canal de Welland.

Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du port de Montréal, et pour autoriser les commissaires à emprunter une somme additionnelle pour cet effet.

Acte pour rappeler certaines lois y mentionnées et pour mieux pourvoir à l'établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada.

Acte pour rappeler les ordonnances y mentionnées relatives aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada, quant aux districts de Québec et de Gaspé, et partie du district des Trois-Rivières.

Acte pour faire revivre les provisions de l'acte, qui incorpore le "Great Western Railway Company."

Acte pour pourvoir à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada.

Acte pour autoriser le paiement de certaines sommes avancées pour défrayer des dépenses indispensables faites par le gouvernement en 1843 et 1844, à même les revenus consolidés de la province.

Acte pour prélever certains droits sur les travaux publics, etc.

Acte pour accorder une certaine somme pour le salaire de l'orateur du conseil législatif.

Acte pour déclarer certaines propriétés dans le Haut-Canada sujettes aux taxes, etc.

Acte pour amender l'acte et l'ordonnance y mentionnés relatifs à l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada.

Acte pour continuer pour un temps limité plusieurs actes y mentionnés.

Acte pour rappeler un acte de la présente session relatif aux droits sur les distilleries, etc.

Acte pour pourvoir à la collection des arrérages de taxes dans le district de Johnstown, et pour d'autres fins.

Les Bills suivants furent sanctionnés par Son Excellence dans le cours de la session, savoir:

Le 21 Décembre 1844.

Acte pour continuer l'imposition de certains droits sur les produits et les troupeaux vivants venant des Etats-Unis.

Acte pour amender les lois qui imposent des droits sur les distilleries dans toute la province.

Bill pour investir John Montgomery et Thomas Eward des biens confisqués au profit de la couronne, sur le dit John Montgomery.

Le 10 Février 1845.

Acte pour confirmer l'acte impérial relatif aux pêches, etc., de Gaspé.

Acte pour confirmer certains titres de terres dans le Haut-Canada.

Acte pour faciliter certains recouvrements dans le District de Wellington et autres, et pour régler les limites de ce District.

Acte pour permettre aux Syndics de l'église de Simcoe de disposer de certains terrains.

Acte pour le soulagement des naufragés et des matelots.

Acte pour incorporer le bureau de commerce de Toronto.

Acte pour absoudre certains membres du clergé qui ont voté aux dernières élections par ignorance de la loi.

Acte pour rappeler un acte du Haut-Canada concernant les chemins.

Acte pour la nomination de certains officiers de paix dans le district de St. François.

Acte pour définir les limites de certains comtés du Haut-Canada et pour agréger certaines parties des comtés à d'autres comtés.

Le 17 Mars 1845.

Acte pour étendre les pouvoirs d'un acte du parlement du H. C. à certaines dénominations religieuses.

Acte pour incorporer le Lycée (High School) de Montréal.

Acte pour incorporer les membres de la bibliothèque de Québec.

Acte pour autoriser les Dames de la Congrégation de Montréal à posséder des propriétés à un certain montant.

Acte pour incorporer le Petit Séminaire de Ste. Thérèse de Blainville.

Acte pour incorporer les Dames de la Communauté des Saints Noms de

Jésus et de Marie, de Longueuil, pour répandre l'éducation.

Acte pour autoriser les Dames des Ursulines des Trois-Rivières à posséder des propriétés à un certain montant.

Acte pour incorporer les missionnaires anabaptistes du Canada.

Acte pour pourvoir aux clôtures de lignes et aux cours d'eau dans le Haut-Canada.

Acte pour abolir le bureau de l'arpenteur général et le réunir à celui des terres de la couronne.

Acte pour régler les douanes et pourvoir à la collection des revenus publics.

Acte pour incorporer le (High School) de Québec.

Acte pour rappeler cette partie de l'acte y mentionné, qui empêche les membres du clergé de voter aux élections des membres du parlement.

Acte pour soulager les débiteurs insolubles.

Acte pour distraire la paroisse de St. Sylvestre du comté de Lobinière et pour l'annexer au comté de Mégantic, pour la facilité des enrégistremens seulement.

Acte pour le maintien de la paix et pour empêcher les riots et les outrages sur ou près des travaux publics, pendant qu'ils sont en construction.

Acte pour pourvoir à une exploration géologique de cette province.

Acte pour amender et étendre certaines provisions d'un acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté Guil: 4, intitulé "An acte for incorporating and granting certain power to the "Upper Canada Trust and Loan Company".

Acte pour assurer le droit de propriété dans les vaisseaux des colonies naviguant dans les eaux intérieures de cette province.

Acte pour accorder de l'aide à la Congrégation Unitérienne à Montréal.

Acte pour faire d'autres réglemens pour la tenue des différentes cours dans le Haut-Canada, et pour le procès de prisonniers en certains cas.

Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte les différentes lois maintenant en force réglant la pratique des différentes cours de district dans le Haut-Canada.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer entre l'Atlantique et le St. Laurent.

Acte pour accorder des droits de douanes provinciaux.

Il a plu à Son Excellence de réserver sa sanction aux bills suivants, jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté ait été signifié, savoir: —

Acte pour dissoudre le mariage de Henry William Harris, Ecuyer, et de Eliza Walker, sa femme et pour lui permettre de se remarier, et autres fins y mentionnées.

Acte pour autoriser jusqu'à un certain point la saisie du salaire des officiers publics pour le paiement de leurs dettes.

Acte pour accorder aux sujets de Sa Majesté, en cette Province, un recours légal, pour le recouvrement de ce qui leur est dû par le gouvernement exécutif etc.

Acte pour établir la ligne de certains lots dans le township de Beverly comté de Halton.

Acte pour amender partie d'un acte passé dans la 7e. année de Sa Majesté, intitulé acte pour accorder certains pouvoirs aux principaux officiers de l'ordnance de Sa Majesté.

Acte pour confirmer les titres des terres des personnes naturalisées en vertu du statut du Bas-Canada de la 1re. Guil. 4, chap. 53, et pour d'autres fins y mentionnés.

Acte pour faire d'autres provisions à l'égard des aubains.

BULLETIN.

Ordination. — Clôture du Parlement. — Texas.

Dimanche dernier, Mgr. de Montréal a conféré l'ordre de sous-diaconat à MM. Jean Farrell, Joseph Magloire Linoge, Hippolite (Jés. Marie) Fontaine dit Bienvenu et Joseph Balthazard; et la tonsure à MM. Timothée Kerwan et John O'Reilly, dans l'église de la Providence.

— La clôture du Parlement a eu lieu plus vite que nous ne nous y attendions. Comme il y avait encore plusieurs mesures en progrès et sur le point d'être terminées, on supposait que le tems de la session déjà assez long, il est vraisemblablement prolongé encore de quelques jours, pour pouvoir les conduire à fin. Mais il en a été autrement: c'est samedi dernier, le 29 de mars, à 5 heures du soir, que Son Excellence le Gouverneur-Général, accompagné de son état-major, s'est rendu dans la salle du Conseil, où l'attendaient les honorables conseillers législatifs. Après y avoir pris place sur son trône, Son Excellence requit la présence des membres de la Chambre d'Assemblée à la Barre du Conseil, suivant la coutume, et donna sa sanction à soixante-neuf bills dont on trouvera la liste dans une autre partie de cette feuille. Sept seulement sont réservés à la sanction royale. Comme on a déjà vu que trente-sept avaient déjà été sanctionnés, la législature a donc passé cent-treize bills, pendant sa session. Quoique ce soit peu, relativement à sa durée, cependant c'est peut-être encore beaucoup plus qu'on ne devait s'y

attendre, il y a seulement huit jours. Aussi, apprenons-nous que le conseil passa plusieurs de ces bills après en avoir seulement lu le titre, s'en reposant entièrement sur la prudence et la sagesse de la Chambre. D'ailleurs, il est à remarquer que très peu de bills ont un intérêt général et que le très grand nombre sont; ou pour continuer des lois déjà en exécution, ou pour incorporer des compagnies particulières. Il paraît que plusieurs mesures très urgentes et qui avaient été annoncées, même dans le discours d'ouverture, ont été remises à une autre session, faute de tems. Il n'y a pourtant point à se plaindre que celle-ci a été trop courte. Car c'est peut-être la plus longue qui ait encore eu lieu en Canada. Cependant il est bien à craindre que, par la suite, quatre mois de session ne soient point suffisants pour expédier toutes les affaires, et que bientôt, il n'en faille au moins six, surtout si la Chambre continue à s'occuper d'autant de matières de détail. Il nous semble pourtant qu'un tiers de l'année en session devrait suffire au pays, et qu'une dépense de plus de trente-trois mille louis, pour le seul objet du Parlement, doit être regardé comme une somme déjà exorbitante, relativement aux ressources de la province.

Après la sanction des bills dont nous avons parlé plus haut, lord Metcalfe prorogea le Parlement par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée:

Je vous remercie pour l'attention infatigable que vous avez apportée à vos devoirs laborieux dans cette session qui a été prolongée au delà du terme ordinaire. Je me flatte que les mesures qui ont été passées, tourneront à l'avantage de la province, et je crois devoir vous féliciter particulièrement sur celles que vous avez passé pour l'amélioration de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, et celles qui ont rapport à l'éducation et aux instructions municipales dans le Bas-Canada, lesquelles sont toutes de la plus haute importance, et promettent d'être d'une utilité essentielle à la province.

Je suis fâché en même tems qu'il ait fallu inévitablement remettre plusieurs mesures d'une grande importance, et pour cette raison je ne me sépare de vous qu'à regret, car il m'est pénible de perdre votre aide tant qu'il resté quelque chose à faire qui pourrait être utile à la province.

Cependant je n'ignore point que votre présence est requise chez vous, et qu'il serait déraisonnable de vous retenir plus longtemps dans cette saison de l'année, et je me flatte que ce qui reste encore à faire, sera accompli à la prochaine session.

J'ai eu la satisfaction de donner la sanction de Sa Majesté à presque tous les actes que vous avez passés, et quant au petit nombre qui sont réservés pour la sanction de Sa Majesté, je me suis trouvé dans la nécessité de le faire soit en obéissant à des instructions positives que j'avais reçues, soit en conséquence de certaines circonstances qui ne me laissent point d'autre alternative.

L'acte pour amender l'ordonnance de la dernière session du parlement et qui affecte les biens de la couronne se trouve de ce nombre.

J'ai reçu des informations authentiques relativement à un acte de la législature des Etats-Unis qui affectera considérablement les intérêts commerciaux de cette province. Je ne manquerai pas de soumettre ce sujet à l'intention du gouvernement de Sa Majesté, et je suis persuadé qu'il ne manquera pas de recevoir sa plus sérieuse considération.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je vous fais mes sincères remerciemens pour la libéralité avec laquelle vous avez pourvu aux moyens nécessaires pour la bonne administration de nos affaires. Je coopérerai de tout mon pouvoir à toute mesure d'économie qui rendra plus efficace le service public. Je vois avec satisfaction que l'état prospère de notre revenu nous permet, après avoir pourvu à la réduction de la dette publique, en commençant l'établissement d'une caisse d'amortissement pour le rachat du prêt garanti, d'appliquer une somme considérable à des ouvrages publics, calculés pour produire un grand avantage.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée:

Vous êtes sur le point de retourner dans vos foyers pour reprendre ces occupations qui sont presque indispensables pour le soutien de vos familles, et qui sont inévitablement interrompues, on pourrait dire à votre détriment, par votre assiduité à vos devoirs parlementaires. J'espère instamment que vous réussirez dans vos entreprises et je vous prie d'assurer à tous vos constituans

ERRERUR

Le gouvernement de Sa Majesté désire ardemment le bien-être de cette province, et veut avec anxiété que tous ses habitants, sans distinction, et dans une parfaite égalité, jouissent de tous les droits et privilèges d'un peuple libre, et éprouvent la prospérité, le contentement et le bonheur qui dérivent naturellement d'une libre industrie, des entreprises prudentes, de la concorde, et d'un amour fraternel.

Et maintenant, messieurs, en souhaitant cordialement que vous ayez part à ces bienfaits je vous dirai adieu, jusqu'à votre prochain retour. Je ne puis cependant terminer sans vous exprimer mes sincères remerciements pour l'aide et le support que vous avez apportés au gouvernement de Sa Majesté par votre loyauté, votre zèle et vos travaux patriotiques.

—La Chambre a voté le bill des subsides. Durant sa discussion, plusieurs membres tentèrent de faire réduire les émoluments de certains employés du gouvernement, mais inutilement. Tout ce qui a été demandé par le ministère a été voté sans déduction.

—Le tems est devenu extrêmement beau depuis hier et la glace fond rapidement. On ne se sert plus que de voitures d'été en cette ville. La traverse de Laprairie est coupée depuis quelques jours, et le chenal s'est même fait, cette nuit, jusqu'au pied-du-courant Ste. Marie. On dit que plusieurs voitures ont calées, hier, dans la traverse de St. Lambert, mais il paraît qu'on est parvenu à les retirer.

—Il y a une quinzaine de jours, un charretier de Lachine, nommé Deschamps étant allé à Laprairie avec une somme d'argent assez considérable pour y faire une acquisition, en repartit sur le soir avec son argent pour revenir chez lui. Mais comme il n'était point réparé depuis, on avait supposé que s'étant trompé de chemin, il était tombé dans une mare. On allait jusqu'à dire qu'on avait trouvé la trace par où il était allé se précipiter dans cette mare et qu'on remarquait par les traces de la voiture que le cheval avait reculé par trois fois. Eh bien ! le corps du malheureux Deschamps a été retrouvé samedi dernier sur l'île St. Paul. On présume maintenant qu'il a été victime de quelques brigands qui l'ont assassiné pour le dépouiller de son argent.

—D'après le *Canadien*, il n'est point encore certain que l'*Unicorn* ne voyagera plus entre Pictou et Québec. Depuis l'arrivée du *Cambriu*, l'on dit qu'il doit reprendre, au printemps, son service entre ces deux postes.

—Les dernières nouvelles arrivées du Texas sont loin d'être favorables à l'annexion. Si nous prenons le langage des feuilles officielles et semi-officielles comme l'expression des sentimens de la nation Texienne, le bill d'annexion passé aux Etats-Unis, dans la dernière législature, n'y a été accueilli qu'avec mépris. Il est vrai que les partisans de l'annexion, pour se rassurer et se consoler de cette déconvenue, cherchent à faire croire que cette manifestation de la presse officielle, ne fait qu'exprimer les hostilités bien connues du président texien, Anson Jones, mais que la nation pense bien différemment. A les en croire, cette opposition du président texien à l'annexion, viendrait d'un sentiment de vanité et d'ambition. On comprend que si l'annexion avait lieu, M. Anson Jones serait forcé de descendre de son trône présidentiel, et c'est là, dit-on, le grand mobile de son opposition. Quoiqu'il en soit, l'opposition semble gagner du terrain, et l'annexion a été loin d'être saluée par la nation texienne elle-même, avec cet empressement qu'on attendait.

D'un autre côté, l'Angleterre ne paraît pas tout-à-fait étrangère à cette opposition du Texas à l'annexion. On sait que le désintéressement n'est pas le faible de nos voisins. Tout en invitant le Texas à se dépouiller de sa nationalité pour entrer dans la grande fédération, MM. les *Yankees* lui ont bien imposé quelques conditions onéreuses, mais ils se sont bien gardés de le décharger de sa dette nationale. La diplomatie anglaise n'a pas manqué d'exploiter cette mesquinerie américaine, et il paraît que c'est un des plus puissans arguments dont se sert Anson Jones pour autoriser son opposition. Il est aisé de prévoir maintenant que l'annexion est plus compromise que jamais, et pour peu que les affaires se compliquent entre le Mexique et les Etats, l'Angleterre pourrait bien jouer le rôle de Perrin-Dandin. Mais attendons.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ANGLETERRE.

Progrès du catholicisme.—En 1835, il n'y avait en Angleterre que 4 évêques, 441 prêtres, 441 chapelains, 6 collèges et 18 couvens. Depuis cette époque, il y a eu une augmentation de 6 collèges, 3 monastères, 14

couvens, 4 évêques, 222 prêtres, 91 églises et chapelles. *Magna est veritas et prevalebit.*

—Mgr. Baggs, vicaire apostolique du district occidental, continue la visite pastorale de son diocèse. Il y a quelques jours, le respectable et pieux prélat était chez lord Clifford, et il a distribué des médailles d'encouragement aux enfans pauvres les plus studieux qui sont élevés sur les domaines du noble lord. Cette cérémonie a été des plus touchantes: Lord Shrewsbury et plusieurs notabilités catholiques y assistaient.

IRLANDE.

—On lit dans le journal irlandais *The Cork Examiner*:

« A la naissance de la Réforme il y avait en Irlande deux-cents trente-une abbayes et prieurés de chanoines réguliers de St. Augustin, trente-six monastères de moines augustins, neuf abbayes et prieurés de chanoines blancs (*white canons*), vingt-deux prieurés de chevaliers hospitaliers qui suivaient la règle de St. Augustin, quatorze couvens et hôpitaux de trinitaires pour la rédemption des captifs, neuf abbayes et prieurés de moines bénédictins, cinq monastères de religieuses bénédictines, quarante-deux abbayes de l'ordre de Cîteaux, deux couvens de religieuses du même ordre, quarante-trois couvens de dominicains, soixante-cinq couvens de franciscains, vingt-six couvens d'ermites de Saint Augustin, vingt-cinq couvens de carmes.

« Tous ces établissemens sont des témoins irréfragables que nos ancêtres étaient un peuple religieux et charitable. Les ruines de ces nobles édifices se voient encore éparpillées çà et là sur notre sol, et sont une preuve que l'ennemi de Dieu et des hommes les a visités; et que nos ancêtres *arrivés* (*benighted*) et papistes qui vivaient dans ces âges d'ignorance, savaient au moins construire des édifices joignant à la solidité de la structure la grandeur des dessins et la délicatesse du goût, et alléguaient les efforts les plus hardis de l'architecture moderne. Tous ces édifices, érigés par la charité de nos ancêtres; où les ignorans étaient instruits et les pauvres et les étrangers reçus et soulagés, furent détruits par les enfans de la Réforme, et convertis en prisons, en manufactures et en de sales et dégoûtans séjours pour les pauvres.

« L'état de persécution sans relâche et de pauvreté de la population catholique, durant plus de deux cents ans, ne leur a pas permis de réparer tant de maux. Cependant, durant ces quelques années de paix, de tranquillité et de liberté, ils ont beaucoup fait; mais il leur reste encore bien plus à faire. Espérons que l'esprit de charité qui les a toujours caractérisés ne se ralentira pas, et qu'ils continueront de se montrer les modèles de la catholicité dans la pratique de la charité chrétienne. »

ESPAGNE.

—L'*Heraldo* du 21 annonce le départ pour Romé de M. Castillo y Ayensa, afin d'y poursuivre les négociations pendantes pour renouer les relations entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol.

—Nous avons sous les yeux le projet de loi par lequel le cabinet espagnol propose de remettre le clergé en possession de ses biens non vendus. Le terme dont se sert le ministère n'implique pas absolument l'idée d'une restitution. « *Eos bienes se devuelven*, » dit le projet; ce qu'il faut traduire par ces mots: « Les biens sont remis aux mains du clergé. » Toutefois, dans l'*Exposé des motifs* qui précède l'article unique du projet, nous trouvons, à propos de la confiscation et de la vente du patrimoine ecclésiastique, la phrase que voici: « Les ministres actuels s'étaient opposés à l'adoption de mesures réputées par eux injustes, périlleuses, pleines de difficultés et de grands embarras pour l'avenir. »

Au Congrès des Députés, où le projet de loi a été présenté par le ministre des finances, une interpellation très vive de M. Carrasco, frère de l'ancien ministre des finances de ce nom, et acquéreur de biens nationaux, a obligé le Ministère de donner quelques explications. On lui a reproché de présenter aujourd'hui la mesure même qu'il a repoussée il y a deux mois, lorsque M. de Viluma et ses amis la proposaient. M. Mon a répondu qu'il s'était, dans le tems, opposé à la proposition de M. de Viluma à cause de la forme dans laquelle elle était présentée, et non à cause de sa nature même.

Sur un autre point de l'interpellation, le ministère a déclaré que le clergé n'avait point tenu les discours réactionnaires dont les journaux de Madrid et, à leur exemple, ceux de France parlent beaucoup depuis quelques jours.

En somme, le cabinet Narvaëz s'est tiré assez bravement de cette crise. La majorité paraît lui être assurée comme par le passé. Il sera clair que le gouvernement espagnol vient de passer par une grande inconséquence; mais enfin on devra lui savoir gré du courage avec lequel il a chanté la palinodie: c'était un peu nécessaire pour se rapprocher de la bonne intelligence avec le Saint-Siège, l'un des objets les plus importans des vœux de l'Espagne.

L'*Exposé des motifs* dont nous venons de parler contient, en faveur des acquéreurs de biens ecclésiastiques, les déclarations les plus positives. Leurs titres de propriété seront légalisés, mais le ministère lui-même aura déclaré *injustes* les mesures en vertu desquelles ces titres leur ont été primitivement acquis.

—On lit dans la *Presse*:

« Voici le résultat des votes émis à Lucerne dans la question des Jésuites: sur 26,150 votans, 7,985 se sont prononcés contre l'admission; les autres votes ont été favorables. »

RUSSIE.

—On sait que l'Eglise russe prétend ne pas admettre la doctrine du pur-

PA GINATION

gatoire, qu'un de ses principaux prélats a qualifié de *fable indigeste et moderne*. Cependant le manifeste que vient de publier l'empereur Nicolas sur le décès de sa nièce, la grande duchesse Elisabeth, duchesse de Nassau, se termine par ces mots : "Nous sommes convaincus que tous nos fidèles sujets uniront leurs prières aux nôtres, pour le repos de l'âme de la défunte." Comment concilier cette demande de prières avec la négation du purgatoire, émanée de la bouche même du suprême pontife de l'Eglise de Russie ?

— Il vient de paraître un règlement sur l'éducation des femmes en Russie ; l'empereur veut, d'un commun accord avec l'impératrice, soumettre l'éducation des femmes à une direction uniforme. L'éducation des femmes sera soumise à un conseil central d'administration, divisé en trois sections, savoir, celle de Saint-Petersbourg, celle de Moscou et celle des provinces. Le prince Pierre d'Oldenbourg est le président du conseil, qui a son siège à Saint-Petersbourg. Le conseil est soumis aux ordres de l'empereur et de l'impératrice.

NOUVELLES POLITIQUES.

NOUVELLES D'EUROPE.

— Ce qui suit est tiré du *Canadien* :

Les arrangemens ministériels que nous avons aussi annoncés d'après le *Times* du 4 février sont confirmés, et les membres de la chambre des communes dont les sièges étaient vacans par suite de leur acceptation d'emplois ont été réélus.

Sir George Clerk, le nouveau vice-président du bureau de commerce, a repris son siège le 12 février, comme représentant du bourg de Stanford.

Le nouveau ministre de la guerre, M. Sidney Herbert a été élu sans opposition pour Wiltsline Sud. M. Henry Fitzroy, récemment nommé l'un des lords commissaires de l'amirauté, pour Lewis ; M. Christopher Tower, pour le Buckinghamshire ; l'honorable W. B. Baring, pour Thetford ; M. W. H. F. Carew, pour le Cornwall Est ; et M. R. A. Fitzgerald pour Tipperay (Irlande).

Voyage de la reine en Irlande.— Depuis que nous avons annoncé, dit un journal de Dublin, que la reine et son illustre époux se proposaient de visiter ce pays l'été prochain de bonne heure, nous avons appris un fait qui confirme entièrement cette nouvelle et que nous tenons de la source la moins suspecte. Un navire à vapeur splendide, sur le principe de l'hélice nommé *The Fairy*, se construit en toute hâte au chantier de M. M. Ditchburn et Mara, de Londres. On croit savoir là que ce bâtiment est destiné à transporter la reine et le prince Albert en Irlande l'été prochain.

M. Watson a demandé, le 20 février, la permission d'introduire un bill pour le rappel ultérieur de la disposition législative imposant des peines et pénalités aux sujets catholiques-romains de Sa Majesté, à cause de leur religion. Sir J. Graham, ministre de l'intérieur, a dit qu'il ne s'opposerait pas à l'introduction du bill, mais ne s'engageait pas à l'appuyer. Lord John Russell s'est prononcé en faveur de l'introduction du Bill.

Lord Stanley, ministre des colonies, récemment appelé à la chambre des pairs, y a pris son siège le 13 février.

Le 19 février après le rejet de la motion de M. Roebuck d'étendre à l'Irlande la taxe des revenus (*income-tax*), la proposition de Sir R. Peel de continuer cette taxe en Angleterre et en Ecosse, fut adoptée à la majorité de 198 voix (226 contre-30).

M. Richard-Albert Fitzgerald, un des juges de paix destitués comme partisans du rappel, a été élu représentant du comté de Tipperay, en remplacement de feu l'hon. Robert Otway Cave.

Le comte de Rosse a été élu pair représentatif d'Irlande à la chambre des Lords du Royaume-Uni en remplacement du défunt comte de Limerick.

Le rapport de la commission d'enquête sur la loi et la pratique à l'égard de l'occupation des terres en Irlande, est publié dans une suite de numéros du *Wexford Independent*. Il ne paraît pas satisfaire M. O'Connell, qui a dit, dans une assemblée de l'association du rappel, que c'était de la *bouillie pour les chais*.

Le discours de la reine à l'ouverture du parlement est publié dans la *Gazette* d'avant-hier, d'après un journal de Glasgow du 5 février, reçu par M. Fife, de la douane, et communiqué par lui. Ce discours est en tout conforme à l'aperçu que nous en avons donné il y a un mois (voir le *Canadien* du 26 février), d'après le *Times* de Londres du 4, avec l'addition suivante :

"Le rapport de la commission chargée de faire enquête sur la loi et la pratique à l'égard de l'occupation des terres (en Irlande) est presque prêt, et vous sera communiqué aussitôt qu'il aura été présenté.

"La santé des habitans des grandes villes et districts peuplés de cette partie du royaume-uni (l'Angleterre) a été le sujet d'une enquête récente devant une commission, dont le rapport vous sera soumis incontinent. Ce sera une grande satisfaction pour moi si les renseignements et les suggestions contenus dans ce rapport vous mettent en état d'aviser aux moyens d'améliorer, en ce qui regarde la santé et le confort, la condition des classes les plus pauvres de mes sujets."

Le 6 février, les adresses des deux chambres ont été présentées à la reine, qui y a fait, comme de coutume, une réponse très-gracieuse. Lecture en a été donnée le même jour aux deux chambres.

A celle des communes, sir G. Grey a demandé communication des correspondances échangées entre la France et l'Angleterre au sujet de Tahiti. Sir Robert Peel a demandé qu'on n'insistât point, et la Chambre a décliné à ce vœu.

On a craint, comme le ministre, que la production de ces pièces ne renouvelât des discussions irritantes.

La reine vient d'accorder à lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères, la place de gardien du parc de Greenwich.

Emigration au Canada.— Les lords de la trésorerie ont donné instruction au département des douanes en Canada d'exempter du paiement des droits impériaux les meubles de ménage et autres objets nécessaires qui peuvent accompagner les émigrans et qui sont destinés uniquement pour leur usage ou celui de leurs familles, et non pour le commerce ou pour être vendus.

Affaires d'Espagne.— Un des faits les plus importants signalés par les journaux de Madrid, c'est le retour inattendu de M. Castillo y Ayezca, qui avait été envoyé à Rome en qualité de ministre plénipotentiaire. On croyait d'abord qu'il avait rapporté un concordat. Les choses ne sont pas si avancées ; ce n'est point que les dispositions de la cour pontificale ne soient plus favorables à l'Espagne, quant à la question religieuse ; mais le Saint Père exige, comme base préliminaire de tout arrangement, la remise immédiate des biens du clergé encore non vendus.

Mort du gouverneur de Tobago.— Nous apprenons par une lettre particulière de Tobago, que le gouverneur de cette île, le général Durling, est mort subitement le 11 de février, et a été enterré le lendemain avec tous les honneurs dus à son rang distingué.

ALGÉRIE.

— On écrit d'Oran, le 31 janvier :

"Le poste de Sidi-bel-Abbès vient d'être le théâtre d'un événement aussi extraordinaire qu'imprévu au milieu de la tranquillité générale.

"Ce poste, situé à 13 lieues au sud d'Oran, se compose d'une redoute et d'un camp retranché adjacent, dans lesquels sont établis un bataillon du 6e léger, et deux escadrons de spahis.

"Hier au matin, M. le chef de bataillon Vinoy, commandant supérieur, ayant été prévenu que quelques bestiaux avaient été enlevés à des tribus amies, s'était porté avec sa cavalerie et un goum du côté où le vol avait eu lieu, afin de recueillir des renseignemens. Vers dix heures, c'est-à-dire à l'heure où soldats et sous-officiers étaient occupés à prendre leur repas, des Arabes, au nombre de 60 environ, arrivaient à l'entrée du camp, précédés de quelques enfans.

"La plupart d'entr'eux portaient des bâtons de voyageurs ; aucune arme ne paraissait ; ils se présentaient en demandant à parler au commandant supérieur auquel ils avaient à dresser une réclamation. Le factionnaire laisse entrer les premiers, mais bientôt la tournure étrange de ces visiteurs lui inspirant quelque doute, il veut arrêter ceux qui les suivent, et il est étendu mort sur la place d'un coup de pistolet.

"Cette détonation est le signal de l'attaque ; tous ces fanatiques s'élançant dans le camp, tirent de dessous leurs vêtemens les armes qu'ils y avaient cachées et se précipitent sur nos soldats, pris à l'improviste. La demeure du commandant supérieur est envahie, le planton est tué sur la porte. Nos soldats, qui d'abord ne soupçonnaient pas qu'on osât les attaquer, courent aux armes de toutes parts, se jettent sur les Arabes qui cherchent à fuir ; déjà les issues étaient gardées, tout ce qui était entré dans la redoute y trouve la mort ; 58 cadavres ont été relevés sur le terrain.

"Cette lutte corps à corps contre des hommes exaltés par le fanatisme et décidés à sacrifier leur vie, nous a coûté cher, on évalue à plus de 30 le nombre de nos blessés.

"Cependant un coup de canon tiré de la redoute avait annoncé à M. le chef de bataillon Vinoy que des circonstances extraordinaires réclamaient son retour au camp. A ce signal le commandant croyant à l'apparition de quelque bande de rôdeurs et confiant dans sa garnison, se dirigea sur la route que devait suivre un ennemi en retraite. Il s'est ainsi trouvé en face des douars dont les hommes étaient venus chercher la mort parmi nous. Là, se trouvaient seulement les femmes, les enfans, les vieillards et les troupeaux ; tout a été pris et ramené au camp.

"Voici maintenant à quoi l'on attribue un pareil acte de folie :

"Un marabout venu de l'Ouest, il y a quelques jours, annonçait que l'empereur Abderrhaman ayant fait la paix avec les Français, venait à peine d'être déposé, qu'un prétendant était sur les rangs pour le remplacer, et que lui-même, envoyé par ce prétendant, avait reçu la mission d'expulser les chrétiens de l'Afrique. Par ses discours et ses prières, il avait exalté le fanatisme de deux douars des Ouled-Seliman et les avait décidés à venir égorger la garnison de Sidi-bel-Abbès. Avant leur départ, il leur avait fait manger le pain et le sel, et avait prononcé sur les aliénés des paroles sacrées, qui devaient rendre les vrais musulmans invisibles aux chrétiens et empêcher nos armes de pouvoir les atteindre. Ces hommes sont arrivés vers le camp en récitant des prières à la manière des inspirés, ce qui a provoqué le tir de nos soldats qui les voyaient venir, loin de supposer à quelle scène ils se préparaient.

"Le commandant Walsin-Esterhazy, directeur des affaires Arabes, est parti ce soir pour Sidi-bel-Abbès. On dit qu'il a pour mission d'examiner avec soin si quelques individus connus pour être partisans de l'ex-émir ne seraient point compromis dans cette affaire."

L'*Echo d'Oran* ajoute dans son numéro du 7 février :

"Les nouvelles que nous recevons de Sidi-bel-Abbès confirment celles que nous avons données la semaine dernière. L'échauffourée du 30 janvier est bien décidément un fait isolé qu'il faut attribuer au fanatisme exalté de quelques hommes. Il ne paraît pas que le complot ait été connu en de-

hors des deux douars d'où sont sortis les 58 victimes qui ont été comptées dans la redoute. L'enquête qui a été faite par M. le commandant Walsin-Esterhazy, directeur des affaires Arabes, n'a amené, nous écrit-on, la découverte d'aucun nouveau complice."

AMÉRIQUE.

Un homme tué par un éléphant.—Nous apprenons d'une personne arrivée hier soir par le steamer *Princess*, que samedi dernier, le grand éléphant de la ménagerie de MM. Hopkins et Cie a tué son cornac, pendant qu'il le conduisait en allant de Baton Rouge à Clinton. Voici les circonstances qu'on nous a racontées.—Les deux éléphants et le chameau marchait en tête de la ménagerie, lorsque rendue à une distance de 4 milles de Baton Rouge, il se présenta un pont sur lequel l'éléphant mâle ne voulut pas passer; le cornac s'élança sur un cheval afin de guider l'éléphant, mais le cheval l'ayant renversé, l'éléphant saisit l'homme avec sa trompe et le lança à plusieurs reprises à 40 ou 50 pieds en l'air, tout en lui passant ses défenses à travers le corps; ensuite il se dirigea vers les bois en faisant sauter en l'air le cadavre du malheureux cornac, qui finit par rester suspendu à des branches d'arbres.

L'éléphant revint alors près du pont où se trouvaient enchaînés sa femelle et le chameau; il s'élança sur eux, brisa la chaîne qui les retenait ensemble, renversa la femelle et passa ses défenses à travers le corps du chameau, qu'il traîna vers le bois, en le faisant voltiger comme le cornac.—Voyant arriver les autres animaux de la ménagerie, l'animal se disposait à les attaquer, lorsqu'on tira sur lui plusieurs coups de fusil, qui toutefois n'eurent aucun résultat. On envoya de suite réclamer du secours à la caserne de Baton Rouge—40 à 50 hommes de troupes de ligne, suivis d'un grand nombre d'habitans armés, accoururent et firent plusieurs décharges de fusil sur l'animal, mais les balles s'applatissaient sur sa peau. Enfin, on alla chercher une pièce de campagne lorsqu'un des gardiens de la ménagerie se saisit d'une lance et en porta un coup à l'animal, qui finit par se calmer tout en gémissant de la douleur que lui causait sa blessure. C'est alors qu'on s'en rendit maître et qu'on lui fit passer le pont avec la ménagerie. C'est ce même éléphant qui a tué, il y a trois ans, un cornac de l'autre bord du fleuve, à Alger.

Périls de la mer.—Un journal de New-Bedford (Massachusetts) dit : "Deux-cent huit bâtimens ont fait naufrage depuis un an sur notre côte seule et cent cinq personnes y ont péri. Il manque vingt autres bâtimens, et il a été rencontré en mer des débris de nombre de vaisseaux dont le fuselage sort restera toujours, nous le craignons, un mystère. Depuis quelques années, il a péri annuellement en mer sept cents personnes appartenant à ce pays seul où il y a 140,000 marins; deux mille appartenant à l'Angleterre où le nombre des marins est de 290,000. Dans le seul comté de Barnstable, de cet Etat, il se trouvait, il y a quelque temps, 934 veuves de marins."

PETIT-PIERRE.

NOTRE-DAME D'AURAY.

GN'Y A PAS DE DANGER !

—Je vous disais donc, reprit Petit-Pierre, que c'était après la triste expédition de Granville, dans les premiers jours de nivôse; ce que nous autres chrétiens nous appelons bonnement autour de Noël. Toute la campagne était couverte de cantonnemens républicains, de camps retranchés et de colonnes mobiles. Grenadiers de la Charrente, chasseurs du Bec-d'Ambez, hussards de Beyssier, dragons d'Orléans, Cent-Sous, Volontaires et Mayençais, tout cela se démenait et pullulait qu'un honnête chouan ne trouvait pas où reposer sa tête; parole d'honneur, c'était pitié!

"Un soir nous avions eu une fameuse déroute; toute la nuit je tricotai des jambes pour m'éloigner des détachemens républicains; et, me trouvant un petit jour avec quelques camarades auprès d'une ferme où nous étions connus, nous grimpâmes sur une pile de foin en face de la maison pour réfléchir à ce qu'il nous restait désormais à faire.

"Vers midi, les autres descendirent pour dîner; mais je me trouvais si bien au soleil que je résolus d'y rester encore quelque temps. Du haut de ma pile de foin je voyais les camarades expédier rondement la galette et le lait battu, lorsque tout-à-coup la cour de la ferme se trouva remplie d'habités bleus. C'étaient les damnés Mayençais, qui nous avaient suivis à la piste comme des lévriers!

"Je n'eus que le temps de m'enfoncer dans mon trou; et, après une décharge qui dut balayer toute la maison, j'entendis les derniers cris de ceux de mes camarades qui n'étaient pas tout-à-fait morts. "Oh! mes amis!... pour l'amour de Dieu!... grâce! grâce!... ah!... ah!..." Puis il se fit un profond silence; ils avaient été achevés.

—*Mortui, necati, trucidati; lardés, écharpés, escofiés!* soufflait à voix basse le maître d'école.

—Quand à moi, vous conter ce que je pensais là-haut sur ma pile de foin serait chose assez difficile. Cependant il me vint une fameuse idée. "C'est égal, que je me dis, il est sûr et certain que je vais être découvert, et que mon tour ne saurait tarder à venir. Mais, minute, gn'y a pas de danger! il faut que d'avance je venge mon mort tout à mon aise, et je m'en vais tranquillement descendre un ou deux

de ces farceurs-là..."

"Malheureusement, on ne me laissa pas le temps de faire mes petites dispositions. Tout d'un coup il me tomba cinq ou six tisons enflammés sur le corps, et dans un clin d'œil le feu se trouva mis autour de la pile de foin.

"Il n'y avait, ma foi, pas un instant à perdre. "Citoyens, que je m'écrie, ne tirez pas!... j'ai des renseignemens importans à communiquer à la République." Puis, me laissant couler en bas, entortillé dans ma peau de bique, j'arrive démi-gillé parmi ces malhonnêtes de Mayençais, qui riaient de ma mésaventure.

"On me conduisit sur le champ à l'officier commandant; c'était un jeune homme de vingt-cinq ans qu'ils appelaient Marceau, et qui avait le grade d'adjudant-général.

—Eh bien! malheureux, qu'il me dit, qu'as-tu à révéler dans l'intérêt de la République?

—Moi!... mais rien du tout, citoyen commandant. Seulement il me répugnait de périr là-haut pour être flambé après ma mort comme un cochon; c'est ce qui fait que j'ai promis de parler pour arriver à terre, sauf ensuite à être fusillé comme un honnête homme.

—C'est bien: Capitaine, conduisez le détachement dans la prairie voisine; on prendra des vivres à la ferme, nous ferons grande halte; et nous en finirons avec ce pauvre diable....

"Et tout cela était dit d'un ton calme, comme s'il eût été question d'aller déjeuner sous la feuillée, pour tirer ensuite un lièvre, un lapin. Diable de Marceau, va!

"Enfin n'importe; nous arrivâmes bientôt dans cette maudite prairie qui devait, comme dit maître Jean-des-Défunts, être pour moi une espèce d'avenue de la vallée de Josaphat. Quand je vivrais mille ans, je me rappellerais toujours la disposition des lieux, comme si je m'y trouvais encore.

"Une rivière profonde et assez large bordait la prairie au sud; le détachement des Mayençais s'était formé en bataille au nord, parallèlement à la rivière; et moi, gardé par un officier qui me tenait au collet et qui avait l'épée nue à la main, je me trouvais ainsi placé entre les baïonnettes des républicains et la rivière dans laquelle on devait sans doute jeter mon cadavre.... C'était vexant.

—Vous étiez là, *Scyllam inter et Charybdim*, entre les bourreaux et la potence, murmurait Félix L'Espérance... Assurément ce n'était pas gai.

—C'est égal! je n'avais cependant pas perdu courage, continua Petit-Pierre, sans faire attention aux bribes de citations classiques que se permettait M. le maître d'école. J'étais donc là toujours escorté par mon officier, lorsque cinq ou six gaillards d'élite se détachèrent du reste de la troupe pour venir me faire ce qu'ils appelaient un petit bout de toilette.

—Allons, mon garçon, me dit l'un d'eux, tâche de faire bonne contenance, afin de mourir en odeur de sainteté parmi les Bleus!...

"Et là-dessus, ils m'arrachaient mon manteau de peaux de biques, ma veste de pluche verte; et déjà ils se préparaient à me bander les yeux, lorsque le même particulier qui m'avait adressé la parole, aperçut sur ma poitrine un habit-de-la-Vierge, autrement ce que M. le Recteur et maître Jean-des-Défunts appellent quelquefois un scapulaire.

—Tiens, qu'il me dit, qu'est-ce que donc que cette espèce de fourmiment que tu portes ainsi sur la peau pour te préserver de la pleurésie?

—Bah! dit un autre, ne vois-tu pas que c'est son cordon bleu du Sacré-Cœur, afin de se faire reconnaître des aristocrates dans son paradis?

"Et les deux Mayençais se disposaient à m'arracher malhonnêtement mon scapulaire.

"Mais moi:

"Minute, que je leur dis, citoyens Mayençais: fusillez-moi, c'est très bien; achevez-moi, s'il le faut, à coups de baïonnettes, ce sera parfait; mais du moins respectez les dernières opinions politiques et religieuses d'un homme qui va fêter son noué... Une supposition: vous venez d'être pris par un détachement des chasseurs du roi, bon; vous êtes à genoux pour passer votre dernier quart-d'heure, bien; et mes camarades vous tiennent là au bout de leurs canons de fusils sans qu'il vous soit possible de tourner la tête, c'est parfaitement bien.... Seriez-vous contents alors si l'on vous empêchait de baisser votre cocarde, et de la presser une dernière fois contre votre cœur?....

—Oh! diable en veut-il venir? demanda l'un des soldats.

—Silence! dit l'officier qui me paraissait assez bon enfant; laissez le défiler tranquillement son dernier chapelet.

—Eh bien! citoyens Mayençais, que je leur dis après avoir jeté un regard autour de moi pour m'orienter, eh bien! ce que je viens

d'avoir l'honneur de vous dire, est précisément mon histoire pour le quart-d'heure. Ma cocarde à moi, la voici ; c'est cet habit-de-la-Vierge dont vous avez l'air de vous moquer, et avec lequel je suis heureux de finir mes jours. Seriez-vous donc assez peu généreux pour me l'arracher comme le reste de mes vêtements, et me refuseriez-vous la consolation de le presser sur mes lèvres en recevant vos derniers saluts ?

— Il a raison, dit l'officier qui se tenait toujours près de moi pour me faire l'amitié de me passer son épée au travers du corps si j'avais bougé. Il a raison, ce pauvre diable... Mayençais, à vos rangs !... et que tout cela finisse tranquillement en deux minutes.

— Suffit, répondirent les soldats en armant leurs fusils... Nous y voilà, capitaine ; et toi, brigand, tu vas voir si ton habit-de-la-Vierge te servira de cuirasse contre les balles des sans-culottes.

— Bon... bon ; me disais-je à part moi, en me dépêchant de faire une petite prière à la sainte-Vierge. Si Notre-Dame d'Auray veut bien se donner la peine de me sauver, vous me fusillerez à coups de canon, Patauds, que vous êtes, que je n'en éprouverais pas la plus légère égratignure.

— Cependant je me sentais dans les jambes d'effroyables démanagements de prendre la fuite. La Vilaine était bien là, me barrant le passage à moi qui ne sais pas nager, mais ce n'était pas le moment de penser à cela. Ce fut à peine si je pus recommander convenablement mon âme à Dieu, et promettre de faire tous les ans un voyage à Notre-Dame d'Auray, notre bonne patronne à nous autres Bretons. Ce qu'il y a de certain, c'est que, sans attendre que le détachement me couchât en joue, je baise pieusement mon scapulaire, je me débarrasse brusquement du capitaine qui me regardait faire mes dévotions, et je prends ma course de façon que l'officier se trouvait placé entre moi et ses soldats, ce qui les empêcha de tirer dans le premier moment.

— C'était déjà un grand point de gagné ; mais ce n'est pas tout. Je ne cours pas, je vole ; j'arrive à la rivière, je me précipite... Un vigoureux élan me porte presque à l'autre bord... Une branche se présente... Je suis passé !!!

— Ce fut alors que commença la fusillade.

— Gredins ! canaille que vous êtes, s'écriaient les officiers, vous n'êtes pas Mayençais si vous le laissez s'échapper !

— Arrête !... criaient quelques bons enfans qui s'imaginaient peut-être que j'allais bêtement les attendre.

— Tirez, tirez donc !... commandait le capitaine à qui j'avais brûlé la politesse.

— Et ses soldats tiraient en effet de leur mieux pour me casser bras ou jambe, les misérables ? Mais c'est égal, gn'y a pas de danger !... Les coups de fusil partent, je n'en vais que mieux ; les balles me sifflent aux oreilles, ça m'est égal ; elles labourent la terre à mes pieds, ça ne me regarde pas !...

— Donc, je cours, je cours ; toujours serrant sur mon cœur mon pauvre scapulaire : je traverse des prairies, des champs, des landes et des halliers ; je franchis tout, je culbute tout, je passe partout ; et, trois heures d'un temps de galop à rendre poussif un cheval de poste, j'arrive heureusement à la plus fourrée de la forêt du Pertre, où je m'enfoncé afin de pouvoir respirer un peu...

— Ouf !!! fit en ce moment Félix L'Espérance comme un animal qui revient sur l'eau après une longue immersion. *Ocio ventis et agente nimbo...* j'en suis moi-même tout essoufflé, parole d'honneur ; et j'ose me flatter que des rafraîchissemens quelconques ne seraient pas intempestifs après un aussi terrible événement.

— C'est juste, dit en souriant le maître de la maison. Remplissez les bols, mes enfans, et buvons à M. le magister, qui paraît tout essoufflé d'avoir couru en imagination pour Petit-Pierre.

— Facétieux ! dit le maître d'école en prenant avec dignité une prise de tabac. Mais passez-moi un boi, s'il vous plaît. Mes chers messieurs, j'ai l'honneur de boire à la santé du respectable métayer du Moulin-Neuf, *felix agricola...* sans oublier sa digne épouse, *conjugio juncta stabili...* ainsi que ces chers enfans, *alumni cariores...* leur nombreuse et brillante progéniture. La tempérance est une belle chose, mes chers messieurs ; aussi je me bornerai à une quatrième et dernière santé en l'honneur de mon digne ami-Petit-Pierre, le vainqueur négatif des Mayençais. *Veni, bibi, dixi !...*

— Qu'est-ce à dire, monsieur L'Espérance ? s'écria Petit-Pierre d'un ton moitié sérieux, moitié plaisant ; vous autres gens d'esprit, vous ne savez jamais dire que des bêtises. Pour nous, ce n'est pas tout ça ; nous allons droit au but, et gn'y a pas de danger !... Par ainsi, chapeau bas, mes garçons, car la chose en vaut bien la peine, et considérez le saint habit-de-la-Vierge qui m'a sauvé la vie il y a vingt-neuf ans !

Et, en disant ces paroles, Petit-Pierre présentait à ses auditeurs un scapulaire d'une étoffe commune, qu'il remit à son cou après l'avoir dévotement baisé.

— *Ave, Maria Auriaca !* fit Jean-des-Défunts, qui donna le signal de la retraite.

— *Amen !...* répondit le reste de l'assemblée, en se signant avec recueillement.

— *Amen !...* répéta le maître d'école sans se permettre cette fois aucune addition d'autres mots latins.

Et les habitués du Moulin-Neuf se retirèrent en bénissant la bonne Notre-Dame.

Et moi, admirant cette pitié naïve, je compris alors pourquoi chaque année, après avoir terminé ses dévotions à la paroisse, Petit-Pierre, ce digne enfant de la Bretagne, ne manquait jamais, aux fêtes de Noël, de faire un voyage à Sainte-Anne d'Auray.

FIN.

VENTE D'IMMEUBLE.

LUNDI le 28 AVRIL prochain, sera vendu sur les lieux par encan public, UN BEAU TERRAIN près de la MAISON DE LA PROVIDENCE, contenant 70 pieds de front sur 134 pieds de profondeur, borné en front par l'alignement de la rue Ste. Catherine, derrière par le terrain de l'honorable R. U. Harwood, du côté du sud-ouest par Wm. C. H. Coffin, écuyer, et du côté du nord-est par une rue avec MAISON en bois à un étage dessus construite et un excellent puits.

Ce Terrain était autrefois occupé par Dame Veuve Gamelin, comme l'asile des vieilles femmes infirmes.

Pour plus amples informations s'adresser à PAUL JOS. LACROIX, Ecr. Rue St. Hubert.

La Vente à ONZE heures.
27 mars.

A VENDRE,

ET PSESSION DONNÉE AU 1^{ER} MAI PROCHAIN.

UNE SUPERBE MAISON en pierre à trois étages, située au village de la POINTE-AUX-TREMBLES, de la contenance de 55 pieds de longueur sur 38 de largeur, avantageusement occupée et bien connue depuis longtemps comme maison de commerce, ayant double cave, ainsi qu'une Boulangerie, Salière, Glacière, Hangar, Boucherie, quatre Écuries, deux puits, un grand jardin rempli d'arbre fruitiers de différentes espèces.

Pour être vendus les dites dépendances à la porte de l'église de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, le lundi 21 AVRIL prochain à DIX heures du matin.

J. B. CADIEUX.

L'acquéreur aura beaucoup de facilité pour le paiement d'une partie de la somme (au moins 5 à 6 ans).

N. B. Le contrat de vente sera passé par M. Michel Boulet comme propriétaire, conjointement avec M. J. B. Cadieux.

ADVERTISEMENT.

A person name WILLIAM BURKE, having obtained from me, last year, a WRITING authorising him to collect money to build a catholic chapel at Missiskouibay, I warn the public that I have taken from him all authority to that affect and consequently, that no person should give him any money till he receives new orders.

J.-B. A. BROUILLET, Priest.

DEUX MAISONS A LOUER.

L'UNE (PLACE LARTIGUE), encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.
L'AUTRE (FAUBOURG QUÉBEC), " " Ste. Marie et Salabery.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & C^{IE}, et du
CANADA GAZETTE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnements pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1^{re} insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7sd.
Dix lignes et au-dessous, 1^{re} insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 30d.
Au-dessus de dix lignes, 1^{re} insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,
PUBLIÉ PAR J. A. PLINGUET.

PRÉPARÉ.